

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 22 juillet 2025** à compter de **13 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Guy Jubinville, maire suppléant
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Guy Jubinville.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier

Sont absents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Guylaine Blouin, conseillère

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. SERVICES EXTÉRIEURS**
 - 2.1 Rejet de la soumission reçue relativement à l'appel d'offres numéro 2025-10 pour les feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) avec éclairage dédié au passage pour piétons – intersection rue Child et la rue St-Paul Est, Coaticook
- 3. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 3.1 Entente de principe pour le renouvellement de la convention collective des cols blancs et cols bleus de la Ville de Coaticook pour une durée de 6 ans, commençant le 1er janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2030 et autorisation de signature
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

25-07-38003

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 25-07-38003

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par le greffier adjoint,
monsieur François Fréchette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. SERVICES EXTÉRIEURS

- 25-07-38004** 2.1 REJET DE LA SOUMISSION REÇUE RELATIVEMENT À L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2025-10 POUR LES FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE (FRCR) AVEC ÉCLAIRAGE DÉDIÉ AU PASSAGE POUR PIÉTONS – INTERSECTION RUE CHILD ET LA RUE ST-PAUL EST, COATICOOK

RÉSOLUTION 25-07-38004

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook avait demandé des soumissions pour les feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) avec éclairage dédié au passage pour piétons – intersection rue Child et la rue St-Paul Est, Coaticook ;

CONSIDÉRANT la Ville de Coaticook avait publié sur SEAO un appel d'offres public, tel que requis par la loi;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est trop élevée et ne respecte pas les paramètres financiers du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU de rejeter les soumissions reçues pour les feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) avec éclairage dédié au passage pour piétons – intersection rue Child et la rue St-Paul Est, Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 25-07-38005** 3.1 ENTENTE DE PRINCIPE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLANCS ET COLS BLEUS DE LA VILLE DE COATICOOK POUR UNE DURÉE DE 6 ANS, COMMENÇANT LE 1ER JANVIER 2025 ET SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2030 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 25-07-38005

CONSIDÉRANT que la convention collective des cols blancs et cols bleus de la Ville de Coaticook venait à terme le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2811, ont renégocié une convention collective pour les années 2025 à 2030;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de renouveler la convention collective aux conditions négociées;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective des cols blancs et cols bleus de la Ville de Coaticook pour une durée de sept ans, commençant le 1er janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2030;

ET d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général à signer la convention collective au nom de la Ville de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

25-07-38006

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 25-07-38006

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU que la séance soit close à 13 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Guy Jubinville, marie suppléant

**François Fréchette, greffier
adjoint**